



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 10 juillet 2023

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers**en exercice :** 29**Présents :** 20**Votants :** 26**OBJET :**

Subvention exceptionnelle -
Centre de soins de la faune
sauvage de Tonneins

N° 099/2023

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 10 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 4 juillet 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, CASEROTTO Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, TAROZZI, GARBAY, DULOUDARD, FONTANEL, PRADO, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur GELLY qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUDARD.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame PRADO.
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.
Monsieur SANCHEZ et Madame BERTHOUMIEU.

Absente non excusée :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 9 juin 2023 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur VICENTE

Le Centre de Soins de la Faune Sauvage de Tonneins a réouvert ces portes en 2020 après 3 ans de fermeture. De statut associatif, il œuvre pour la sauvegarde de la faune, accueille et soigne des oiseaux, des petits mammifères en détresse en provenance du Lot-et-Garonne et des départements limitrophes. Après qu'ils aient été pris en charge, ils sont relâchés pour retrouver leur milieu naturel.

L'association a recruté 2 soigneurs en CDI de 35 heures et le recrutement d'un troisième est engagé pour le printemps et l'été. Le budget de fonctionnement comprend donc une partie salaire, les médicaments, la nourriture et les frais d'entretien du site. En 2022, l'association a accueilli 1678 animaux sur le Parc de Ferron à Tonneins (7 000m²) équipé d'une trentaine de volières dont une de 48 mètres pour la rééducation au vol et 2 volières avec bassins pour l'accueil d'animaux aquatiques.

AR Prefecture

047-214701955-20230710-DEL0992023-DE
Reçu le 13/07/2023

La ville de Nérac vient justement de faire appel à cette association la semaine dernière pour accueillir 2 jeunes faucons crécelle tombés du nid dans le parc de la Garenne.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € au Centre de Soins de la Faune Sauvage de Tonneins.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'UNANIMITE

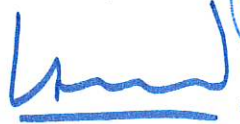
- D'accepter le versement d'une subvention de 200 € au Centre de Soins de la Faune Sauvage de Tonneins.
- De dire que cette somme est inscrite au compte 6574 – code fonctionnel 402 – crédit non affecté du BP 2023 dans le cadre des subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
préfecture de Nérac le
Et de la publication à Nérac le*

Le Maire

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,